



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2014**

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 19 h

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Matthieu HECKLEN, Martine BUIRETTE, Guy
LOCHER, Guilaine WEISS, Jean-Pierre BADER, Elisabeth HASSLER, Mathieu
HARTMANN, Véronique MULLER, Danièle BACH, Marc HAEGELIN, Belinda
MARCHAL, Philippe MALASSINE, Claude LITSCHKY, Fanny FOLTZER, Philippe
AYMONIN, Françoise RITTELMAYER.

A donné procuration :
Monsieur Michel GENDRIN à Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse BARTH.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès verbal de la séance du 22 avril 2014**
- 2. Urbanisme**
 - Permis de construire
 - Déclarations préalables
 - Convention de Conseil ADAUHR
- 3. Finances**
 - Ligne de trésorerie (sept 2014 à sept 2015)
 - Subvention Société de Musique
- 4. Travaux**
 - Rue de la Vallée – Eclairage public
 - Ecoles
 - Etanchéité isolation toiture école élémentaire
 - Clôture école élémentaire
 - Remplacement porte école maternelle
 - Rue de la Chapelle
 - Maîtrise d'œuvre en vue de l'enfouissement de réseaux secs
 - Eclairage public (en aval de la rue)

- Rue de Heimsbrunn
 - ♦ Gendarme couché
- Site internet – Zone intranet
- 5. **Compte rendu de délégation**
 - Abords mairie
 - Route de Didenheim
 - Rue du 2^{ème} Zouaves
- 6. **Rythmes scolaires**
 - Information et présentation « Ateliers du Péri »
 - Décision tarifaire
- 7. **Jury d'assises**
 - Liste préparatoire
- 8. **Divers**
 - Désignation d'un délégué auprès du Conseil de la vie sociale de l'EHPAD SCHYRR
 - Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées : Désignation de deux délégués
 - Désignation d'un délégué auprès de l'Association St Brice à ILLFURTH
 - Appel à témoignage pour l'organisation du 70^{ème} anniversaire de la libération de HOCHSTATT
 - Aménagement du Breyelgraben
 - ♦ Information et état d'avancement du dossier
 - Commission locale des impôts locaux
 - ♦ Proposition de liste de contribuables
 - Informations diverses
 - Remerciements

1. **Approbation du procès verbal de la séance du 22 avril 2014**

N'appelant aucune observation, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance ordinaire du 22 avril 2014, à l'unanimité.

2. **Urbanisme**

2.1. Permis de construire

Cinq dossiers de permis de construire ont été réceptionnés en mairie, à savoir :

- Déposé par l'Atelier d'Architecture JACQUEMARD pour le compte de l'EARL SCHLIENGER, représenté par Monsieur Christian SCHLIENGER, domicilié à HOCHSTATT – 4, rue Claude Debussy, pour la construction d'un hangar de stockage de matériel agricole sur le terrain situé section 08 – parcelles 161, 162 et 163.
- Déposé par Monsieur Benjamin CARIVENC, domicilié à HOCHSTATT – 12, rue des Acacias, pour le projet de construction d'une maison d'habitation sur un terrain situé rue de la Vallée, section 6 – parcelle 449/452.

- Déposé par Monsieur Philippe AYMOUNIN, domicilié à HOCHSTATT – 25, rue des Ecoles, pour la transformation d'un hangar en habitation principale avec l'aménagement des abords, construction d'une piscine et création d'une terrasse sur le terrain cadastré section 3 – parcelle 209.
- Déposé par Monsieur Thomas HARTMANN, domicilié à HOCHSTATT – 7, rue de la Montagne pour la construction d'une maison individuelle composée de deux niveaux sur la parcelle située rue de la Carrière, section 18 – parcelle 593.

Un avis favorable a été émis pour ces permis de construire.

2.2. Déclarations préalables

Plusieurs déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Monsieur Jacques SAX, domicilié à HOCHSTATT – 9, rue du Clos Saint Pierre, pour la construction d'une piscine et la mise en place d'un abri de jardin en bois sur limite de la propriété cadastrée section 05 – parcelles 463/85, 468/86 et 494/86.
- Déposée par Monsieur Francis GUTH, domicilié à HOCHSTATT – 12, rue du 2^{ème} Zouaves pour la mise en place d'un portail d'une hauteur de 1,20 m sur la parcelle située section 05 – parcelles 170, 234 et 235.
- Déposée par Monsieur Hacène BOUAFIA, domicilié à HOCHSTATT – 2, rue de la Montagne, pour la mise en place d'un muret de clôture en béton avec portail et portillon, ainsi que la pose d'une clôture grillagée d'une hauteur de 2 mètres sur le terrain section 18 – parcelles 595/290, 599/292 et 597/291.
- Déposée par Monsieur Jean-Marie WOLF, domicilié à HOCHSTATT – 25 rue Haenlin pour la mise en place de claustras en composite de couleur anthracite sur la parcelle section 04 – parcelle 271.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

2.3. Convention de Conseil ADAUHR

Afin de continuer à pouvoir bénéficier de conseils et d'assistance gratuits dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement, Monsieur le Maire propose de reconduire le partenariat conclu entre la municipalité et l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin).

Cette convention est souscrite pour une durée de 3 ans à compter de la date de la signature.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention de conseil et d'assistance proposée par l'ADAUHR.
- charge Monsieur le Maire de signer le document.

3. Finances

3.1. Reconduction de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, afin de pouvoir disposer d'une manne en cas de besoin de financement, décidait, par délibération du 8 septembre 2008, de contracter une ligne de trésorerie de 500 000,00 € pour une durée de 12 mois.

Depuis, celle-ci a régulièrement été renouvelée, par voie de consultation, notamment par délibération du Conseil Municipal, qui en décidait ainsi, pour une nouvelle période de 12 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2014.

Afin de pouvoir disposer d'une réserve, en cas de nécessité, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour procéder à une reconduction de cette ligne de trésorerie d'un montant de 500 000,00 € pour une nouvelle période d'un an.

Des offres seront sollicitées auprès des Caisse d'Epargne, Banque Postale, Caisse de crédit Mutuel et Caisse du Crédit Agricole.

Monsieur HAEGELIN soulève la question de savoir s'il possible de prolonger la durée de la ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire lui répond par la négative.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et, en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- donne son accord pour la reconduction de la ligne de trésorerie de 500 000,00 € ;
- charge Monsieur le Maire de mener les négociations et de signer le contrat et tout document à intervenir.

3.2. Subvention – Société de Musique de HOCHSTATT

Monsieur le Maire évoque la nécessité pour la Société de Musique d'engager des travaux de rénovation de toiture.

Il soumet aux conseillers la possibilité d'allouer une aide financière d'un montant de 15 000 € pour la réalisation de ces travaux, en sachant qu'une subvention du Conseil Général pourrait être envisagée à hauteur de 15 000 €.

Monsieur le Maire profite de cette occasion pour témoigner des services rendus par la Société de Musique qui sont considérables et ceci depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 15 000 € à la Société de Musique de HOCHSTATT pour la réfection de la toiture ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document y afférent.

4. Travaux

4.1. Rue de la Vallée – Eclairage public

Par courrier du 22/05/2014, GRDF a fait connaître à la commune le souhait de réaliser une extension du réseau gaz rue de la Vallée.

Monsieur le Maire suggère de saisir l'opportunité de fouilles dans cette rue vu que celle-ci est dépourvue d'éclairage public.

Il propose de faire poser une gaine TPC rouge Ø 63, un fil de cuivre et 5 supports de lampadaire par l'entreprise STARTER TP étant donné que cette dernière effectue actuellement les travaux d'enfouissement gaz pour le compte de GRDF.

Le devis est estimé à 5 237,00 euros HT.

Le Conseil Municipal,
après délibération,

- accepte la proposition ;
- charge Monsieur le Maire de signer le bon de commande à l'entreprise STARTER TP de FELDKICH 68560 pour un montant de 5 237,00 € HT.

4.2. Travaux écoles – Etanchéité isolation toiture et remplacement de clôtures à l'école élémentaire et remplacement d'une porte à l'école maternelle

Dans le cadre des travaux pluriannuels aux infrastructures des écoles, Monsieur le Maire propose de réaliser cette année :

- ⇒ la réfection de l'isolation thermique et l'étanchéité de la toiture de l'école élémentaire,
- ⇒ le remplacement complet des grillages du plateau sportif, ainsi que la fermeture de l'espace école par une clôture située à l'arrière de la propriété,
- ⇒ le remplacement d'une porte d'accès à une salle de classe à l'école maternelle.

Pour mener à bien ce programme une consultation sans formalisme préalable a été lancée et des dossiers techniques ont été adressés aux entreprises suivantes :

➤ Pour l'étanchéité de l'école élémentaire

- GALOPIN de WITTENHEIM
- SCHOENBERGER d'ILLZACH
- SOPREMA de MULHOUSE

➤ Pour les clôtures

- CEMMA de WITTENHEIM

➤ Pour la porte aluminium

- SAMSON d'ENSISHEIM

Les propositions transmises par ces derniers sont les suivantes :

ENTREPRISES	ETANCHEITE	CLOTURE	PORTE
GALOPIN	15 307,47 €	---	---
SCHOENBERGER	15 887,20 €	---	---
SOPREMA	11 444,50 €	---	---
CEMMA	---	11 846,00 €	---
SAMSON	---	---	1 977,00 €

Au vu des différentes propositions, Monsieur le Maire suggère de retenir l'offre de :

- SOPREMA de MULHOUSE HT 11 444,00 €
- CEMMA de WITTENHEIM HT 11 846,00 €
- SAMSON d'ENSISHEIM HT 1 977,00 €

Les Commissions réunies ont émis un avis favorable lors de leur séance du 16 juin 2014.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confier les travaux
 - d'isolation thermique et d'étanchéité de la toiture de l'école élémentaire à SOPREMA de MULHOUSE pour un montant de 11 444,50 € HT ;
 - de clôture de l'école élémentaire à CEMMA de WITTENHEIM pour un montant de 11 846,00 € HT
 - de remplacement de la porte d'une salle de classe de l'école maternelle à SAMSON d'ENSISHEIM pour un montant de 1 977,00 € HT ;
- charge Monsieur le Maire de signer les commandes et tout document à intervenir.

4.3. Travaux Rue de la Chapelle

4.3.1. Maîtrise d'œuvre en vue de l'enfouissement de réseaux secs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité impérieuse de déposer un support d'éclairage public en bois à la hauteur du numéro 8, de la rue de la Chapelle

Ce support, très détérioré, menaçait de tomber. Un poteau provisoire a été mis en place ainsi que le déplacement des câbles téléphones et numéricâble.

Compte tenu de la vétusté des installations, un devis pour l'enfouissement des câbles a été sollicité auprès du concessionnaire ORANGE.

L'offre de prix s'élève à 7 614,00 € HT sans les travaux de génie civil.

Du fait de la complexité des branchements à réaliser, un dossier sera établi par un Bureau d'Etudes.

Monsieur le Maire a sollicité le Bureau IVR de TAGSDORF pour l'exécution de cette mission dont le coût est estimé à 3 900,00 euros HT.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confier la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes IVR de TAGSDORF moyennant le montant d'honoraires de 3 900,00 euros HT ;
- charge Monsieur le Maire de signer le marché et tout document à intervenir.

4.3.2. Eclairage public – En aval de la rue de la Chapelle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par suite d'un accident de la circulation en date du 18 octobre 2013, le lampadaire situé à l'intersection de la rue des Vosges et de la rue de la Chapelle a été gravement endommagé.

En accord avec la CIADE, assureur de la commune, un lampadaire provisoire a été installé.

Compte tenu de l'absence d'éclairage public correct entre l'intersection de la rue des Vosges et l'EHPAD, Monsieur le Maire propose de réaliser un éclairage public et supprimer l'alimentation aérienne.

Le coffret électrique alimentant le lotissement du Clos St Pierre, de la rue de la Chapelle et de la rue Antoine Stoffel doit également être remplacé pour cause de vétusté.

Monsieur le Maire propose de réaliser ces travaux en deux tranches :

Première Tranche : Dès le mois de septembre (août si possible)

- ⇒ Mise en souterrain du réseau rue de la Chapelle et rue des Vosges,
- ⇒ Remplacement du coffret avec organe de commande et horloge astronomique

Deuxième Tranche : Dès le début de l'année 2015 (avant, si possibilité financière)

- ⇒ Extension de l'éclairage,
- ⇒ Câblage et fourniture / pose de candélabres.

Monsieur le Maire propose de confier ces travaux à la Société CLEMESSEY, qui est déjà intervenue pour l'enlèvement et la pose provisoire du candélabre endommagé ; ceci conformément au devis N° 57 du 15 mai 2014, d'un montant de 14 818,50 euros HT.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la proposition de l'entreprise CLEMESSEY de MULHOUSE pour un montant de 14 818,50 euros HT;
- charge Monsieur le Maire de signer la commande, ainsi que tout document nécessaire.

4.4. Rue de Heimsbrunn – Gendarme couché

Afin d'inciter les automobilistes circulant rue de Heimsbrunn à réduire la vitesse, Monsieur le Maire propose de mettre en place un gendarme couché dit « Coussin berlinois » à l'entrée de la partie de rue habitée.

Il suggère de confier ce travail à la Société Est Signalisation de HOLTZWIHR pour un montant HT de 1 394,20 €.

Le Conseil Municipal,

- accepte cette proposition à l'unanimité ;
- charge Monsieur le Maire de signer le bon de commande et tout document à intervenir.

4.5. Site Internet – Zone intranet

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'une GED (Gestion Electronique de Documents) et d'une zone intranet sur le site internet de la commune.

La mise en place de ce module permettra la tenue en ligne des dossiers type WORD, EXCEL, et PDF.

L'intégration de cet outil par Illicoweb coûtera, selon le devis négocié, 1 000,00 € hors taxes.

Le Conseil Municipal,
après délibération,

- accepte cette proposition ;
- charge Monsieur le Maire de signer la commande et tout document nécessaire.

4.6. Plan du projet d'informatisation de l'école élémentaire

Monsieur LITSCHKY a déposé un document de présentation de mise en place d'un projet informatique à l'école élémentaire.

Il précise que l'entreprise MULTI CONTACT de HESINGUE a fait don de 5 ordinateurs portables. A cet effet, il remercie Monsieur Christian HENGEL, responsable de cette société.

Au niveau du site, des travaux de mise en conformité électrique et ergonomique seront à chiffrer.

Ce plan d'informatisation sera débattu en Commission des Travaux et en fonction des besoins et possibilités budgétaires pourrait être réalisé dans les années à venir.

5. Compte rendu de délégation

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

5.1. Abords mairie

Par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013, la réalisation des travaux de la 2^{ème} tranche relatifs à l'aménagement des abords de la mairie a été validée.

Le projet était estimé à 336 833,57 euros.

Un appel d'offres à la concurrence a été lancé en date du 26 mai 2014 (Journal l'ALSACE et site internet de l'Association des Maires du Haut-Rhin).

La date de remise des offres était prévue le vendredi 25 avril 2014.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 25 avril 2014 à 17 heures.

- ⇒ 6 plis parvenus conformes dans les délais pour le lot N°1 : VRD et aménagements qualitatifs ;
- ⇒ 2 plis parvenus conformes dans les délais pour le lot N°2 : Serrurerie.

Après vérification et négociation :

- ✓ Pour le lot N°1

L'offre de la société TM Thierry MULLER de GEISPOLSHEIM a été déclarée la mieux disante pour un montant de 172 892,54 € HT, selon les critères du règlement d'appel d'offres.

ENTREPRISE	MONTANT € HT à l'acte d'engagement	MONTANT € HT vérifier dans le DQE	MONTANT € HT après négociation
PONTIGGIA	181 387,00	181 387,00	174 131,52 (- 4%)
TP SCHNEIDER	199 579,00	199 579,00	177 625,31 (- 11 %)
TM THIERRY MULLER	181 992,15	181 992,15	172 892,54 (- 5 %)
TEAM TP	163 910,13	163 910,13	161 414,50 (- 5 %)
COLAS	185 058,02	185 058,02	185 058,02 (- 0 %)
LINGELHELD	179 923,30	179 923,30	179 923,30 (- 0 %)

- ✓ Pour le lot N°2

L'offre de la société KLEIBER d'ILLFURTH a été déclarée la mieux disante pour un montant de 12 301,54 € HT.

ENTREPRISE	MONTANT € HT à l'acte d'engagement	MONTANT € HT vérifier dans le DQE	MONTANT € HT après négociation
Ferronnerie d'Art MARY	18 370,00	18 370,00	18 000,00 (- 2 %)
Ets KLEIBER	12 301,54	12 301,54	12 301,54 (- 0 %)

5.2. Route de Didenheim

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la commande passée auprès de l'entreprise TP SCHNEIDER de WITTENHEIM pour la réalisation de tabourets siphons afin de permettre de résorber les stagnations d'eaux pluviales.

Cette prestation a été réalisée pour un montant de 5 035,00 euros HT.

Le scellement d'une grille d'avaloir a également été reprise pour un montant HT de 700,00 € ; travaux exécutés par l'entreprise TP SCHNEIDER de WITTENHEIM.

5.3. Rue du 2^{ème} Zouaves

A l'identique de la route de Didenheim, la pose d'un tabouret siphon s'avérait nécessaire devant le N°2 de la rue du 2^{ème} Zouaves.

L'entreprise TP SCHNEIDER de WITTENHEIM a été chargée de la réalisation des travaux moyennant le montant de 2 240,00 euros HT.

Monsieur LITSCHKY demande si d'autres travaux similaires seront prévus dans la commune car il soulève un désordre d'évacuation analogue devant la propriété du n° 12 de la rue du 2^{ème} Zouaves.

6. Rythmes scolaires

6.1. Information et présentation « Ateliers du Péri »

Monsieur le Maire revient vers la démarche engagée par la municipalité depuis le mois de novembre 2013.

Il rappelle la tenue de plusieurs réunions avec les parents d'élèves et les enseignants.

Ces réunions ont abouti à un accord unanime pour les nouveaux horaires ; ceci pour les deux écoles, à savoir :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
8 h 00 à 11 h 30 et 13 h 00 à 15 h 15

Mercredi matin
8 h 30 à 11 h 30

Monsieur le Maire confirme la décision de confier la logistique (gestion des "Ateliers du Péri ») aux services jeunesse et périscolaire de la Communauté des Communes du Secteur d'ILLFURTH qui grâce à la compétence des personnels, et la mise en place du portail Famille seront en mesure de planifier les ateliers, de gérer les inscriptions et d'établir une facturation unique.

Monsieur Matthieu HECKLEN présente de manière détaillée le dispositif ; une copie est annexée au présent compte rendu.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider toutes ces dispositions en émettant les vœux de bon fonctionnement au profit de nos enfants.

Il confirme l'estimation du coût à charge de la collectivité à inscrire au prochain budget, à savoir environ 15 000 euros.

Par ailleurs, il précise que l'ensemble des familles ont été destinataires individuellement d'un courrier d'information du maire.

Certains ateliers sont d'ores et déjà planifiés, modifiables en fonction des inscriptions à venir.

Madame RITTELMEYER considère que les investigations sont bonnes mais regrette que la Commission des Associations n'ait pas été sollicitée à la réflexion.

Monsieur le Maire en prend acte.

Malgré le délai restreint accordé aux collectivités territoriales, des mesures concrètes et réfléchies ont été prises par la municipalité dans l'intérêt des enfants.

Monsieur le Maire réitère à nouveau son appel aux associations ou aux bénévoles pour abonder les propositions d'ateliers

Monsieur HAEGELIN s'interroge sur la pérennité de la subvention de la CAF et de l'Etat.

Monsieur le Maire précise que le fond d'amorçage est reconduit pour l'année scolaire 2014/2015. Pour la suite, le financement d'Etat n'est pas encore annoncé.

Le Conseil Municipal,
après délibération,

- approuve les nouveaux horaires à compter de la rentrée 2014/2015 ;
- approuve les conditions d'organisation des ateliers ;
- charge Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche afférente à la mise en place de ces dispositions.

6.2. Décision tarifaire

Monsieur le Maire propose de fixer le prix des « Ateliers du Péri » à 1,15 € par atelier. Cette somme sera facturée par la Communauté de Communes d'ILLFURTH aux familles dont les enfants participent à l'activité.

Le reliquat (coût réel – participation parents) sera facturé à la municipalité.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- décide de fixer la participation des parents « Atelier du Péri » à 1,15 €

7. Jury d'assises

En vue de dresser la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés de la Cour d'Assises, il appartient à la commune de procéder publiquement à un tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui fixé par Arrêté Préfectoral du 21 avril 2011.

Le nombre de jurés pour HOCHSTATT étant défini à 2, il y a lieu de tirer 6 noms au sort.

⇒ pour le bureau N°1

N° électeur	NOM	Prénoms	Adresse
136	DANVIN	Stéphane	10, rue Foltzer
726	SIMMET	François	1, rue des Champs
504	MEYER	Nadine	3, rue Foltzer

⇒ pour le bureau N°2

N° électeur	NOM	Prénoms	Adresse
529	NIEF	Dominique	10A, rue de la Carrière
377	KEGLER	Hugo	5, rue du Muguet
293	GUIDEMANN	Alain	11, rue Soland

8. Divers

8.1. Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées : désignation de deux délégués

Monsieur le Maire rappelle que la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées a été posée par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et est obligatoire pour les communes et structures intercommunales de plus de 5 000 habitants.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 décembre 2011, a décidé de conclure une convention avec la CCSI, transférant à celle-ci, lorsqu'elle sera créée, les missions suivantes :

- ↳ élaborer le plan de mise en accessibilité pour l'ensemble des éléments communaux visés par celui-ci ;
- ↳ élaborer et transmettre le rapport d'activité annuel de la CIAPH au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Général du Haut-Rhin, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par celui-ci ;
- ↳ organiser un système de recensement de l'offre de logements aux personnes handicapées de la commune.

Monsieur le Maire sollicite l'ensemble des Conseillers présents, afin de désigner, parmi eux, 2 membres destinés à représenter la Commune de HOCHSTATT.

Monsieur Guy LOCHER et Madame Danièle BACH acceptent d'être délégués communautaires pour participer aux travaux de cette commission.

8.2. Désignation d'un délégué auprès de l'association St Brice à ILLFURTH

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Commune de HOCHSTATT doit être représentée au sein de l'Association St Brice d'ILLFURTH.

Cette association est chargée de l'animation et de la gestion de la résidence St Brice.

Un délégué doit être désigné par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
après délibération,

- décide de nommer
 - Madame Guilaine WEISS

en tant que délégué de la Commune de HOCHSTATT et appelé à être membre de l'Association St Brice.

8.3. Appel à témoignage pour l'organisation du 70^{ème} anniversaire de la libération de HOCHSTATT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une réunion avec un groupe de personnes souhaitant marquer le 70^{ème} anniversaire de la Libération du village par une commémoration.

A l'issue de cette réunion, un avant projet pour cette manifestation a été validé, à savoir :

- ✓ Vendredi 21 novembre 2014
 - ⇒ Conférence et expo photos salle SCHYRR
- ✓ Samedi 22 novembre 2014
 - ⇒ Dépôt de gerbe au Monument aux Morts, à la Place de la Libération et rencontre « Stammtisch » dans la salle SCHYRR
- ✓ Dimanche 23 novembre 2014
 - ⇒ Expo photos salle SCHYRR
- ✓ Lundi 24 novembre 2014
 - ⇒ Expo photos pour les enfants des écoles

Un appel est d'ores et déjà lancé pour collecter des témoignages, des photos et toutes suggestions pour l'organisation de cet événement.

8.4. Aménagement du Breyelgraben – Information et état d'avancement du dossier

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement de ce dossier.

Il précise avoir rencontré à deux reprises Madame DIDIER, représentant la Sté DIDIER Immobilier.

A l'issue de ces réunions les surfaces à acquérir par la municipalité pour la réalisation de la renaturation du ruisseau dit « Breyelgraben » ont été définitivement validées.

Monsieur OSTERMANN, géomètre a été mandaté pour réaliser l'arpentage définitif permettant ainsi la cession de terrain aux conditions suivantes :

- Parcelle à créer, d'une surface de 6,34 ares à l'euro symbolique ;
- Parcelle à créer, d'une surface de 1,14 are moyennant le prix de 1 500,00 euros l'are.

Compte tenu de l'état d'avancement du dossier, les travaux pourraient démarrer début septembre 2014.

8.5. Commission locale des impôts locaux – Proposition de liste de contribuables

Le Conseil Municipal, sur demande des services fiscaux, propose la liste des contribuables ci-après pour la détermination des commissaires siégeant à la commission locale des impôts locaux, à savoir :

Commissaires titulaires

Monsieur Bernard BADER
Madame Raymonde ARMBRUSTER
Monsieur Bernard Eugène FOLTZER (propriétaire de bois)
Monsieur Pierre HELL
Madame Agnès WALTER
Monsieur Alfred FOURNIER
Monsieur Michel HARNIST (propriétaire bois)
Monsieur Jean-Marie HECKLEN
Monsieur Daniel DIETRICH
Monsieur Gilles BUIRETTE
Monsieur Jean-Marie FRANZAK
Monsieur Lucien VEYNE
Monsieur Antoine BACH
Monsieur Bernard RICHART
Monsieur Jean-Paul BRECH
Monsieur Bernard RENGER – FROENINGEN

Commissaires Suppléants

Monsieur Bernard VEROT
Monsieur Claude DEHR
Monsieur André MULLER
Madame Huguette REINAUER
Monsieur Jacques AFFHOLDER
Monsieur Gérard DEYBER
Madame Odile CAMUS
Madame Nicole LINDAUER
Monsieur Thierry HAENLIN
Monsieur Gilbert KOENIG
Monsieur Joël WELTER
Monsieur Lucien LEHMANN
Monsieur Jean-Jacques EICHINGER
Monsieur Charles FRANK
Monsieur Jean-Claude KLEIN
Monsieur André KOENIG – FROENINGEN

8.6. Echange de terrains rue des Frênes

Dans le cadre de l'alignement de la rue des Frênes, Monsieur le Maire explique que Monsieur et Madame MANFROI ont été contactés afin de négocier les conditions de cession d'une bande de terrain située dans la rue des Frênes.

Un accord de la municipalité a été passé pour procéder à l'échange de la parcelle cadastrée section 01 – parcelle 209/108, d'une surface de 29 m² appartenant à Monsieur et Madame MANFROI contre une autre parcelle appartenant à la commune d'une surface de 75 m².

Toutefois, pour ce faire, il a fallu redéfinir le parcellaire de ce terrain à échanger et missionner le Cabinet OSTERMANN pour un arpentage.

Monsieur le Maire confirme que l'échange portera sur les parcelles

- N° 209/108 – section 01 d'une surface de 29 m², actuellement propriété de Monsieur et Madame MANFROI, et incluse dans le domaine routier ;
- N° 299 – section 01 d'une surface de 75 m² actuellement propriété de la commune, de nature « pré ».

La valeur vénale actuelle de ces parcelles est estimée à 3 700,00 €.

Cet échange se fera par acte administratif et sans soulte.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré,

- se prononce pour un échange par acte administratif et sans soulte conformément au procès verbal N° 603X délivré par le Géomètre OSTERMANN de RIEDISHEIM.
La parcelle de Monsieur et Madame MANFROI, référencée sous le N° 209/108 – section 01, d’une surface de 29 m² sera cédée à la commune contre la parcelle de la commune référencée sous le N° 299, d’une surface de 75 m².
La valeur vénale est estimée à 3 700,00 €.
- autorise Monsieur Matthieu HECKLEN, 1^{er} adjoint, a signé l’acte administratif y afférent par devant Monsieur le Maire ;
- demande que la parcelle 209/108 – section 01, destinée à l’alignement de la rue des Frênes soit éliminée dans le domaine public.

8.7. Informations diverses

8.7.1. Projet de DUP (Déclaration d’Utilité Publique) – Liaison routière ALTKIRCH – MULHOUSE – BURNHAUPT LE BAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d’une réunion le 20 mai, portant sur la mise en compatibilité des documents d’urbanisme des communes situées dans l’emprise du projet.

Si tout se déroule normalement, une enquête d’utilité publique sera prescrite par le Préfet du Haut-Rhin au courant du 2^{ème} semestre 2014.

8.7.2. Opération Brioches

Le Président de l’APEI informe la municipalité que la 28^{ème} « Opération Brioches » se déroulera du mardi 16 au vendredi 26 septembre 2014.

Il compte sur le soutien de la population pour poursuivre les travaux de rénovation entrepris dans le cadre de l’accessibilité des personnes handicapées.

8.7.3. Motion de soutien Brigade Verte

Monsieur le Maire informe les conseillers d’une motion de soutien émanant du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux et transmise auprès des 314 communes desservies par les différentes missions que gère la Brigade Verte.

Une mobilisation s’effectue pour conserver le dispositif et le mode de fonctionnement de cette entité actuellement en place.

Au vu des explications de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal,
après délibération,

- approuve la motion de soutien ci-dessous transcrite.

Nous, les élus délégués des communes membres du Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, réunis à l'occasion du comité syndical ce 24 juin 2014 à REGUISHEIM, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du maire et soucieux de devenir de la Brigade Verte mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENDONCK, adoptée au sénat en première lecture le 16 juin 2014,

réaffirmons solennellement à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles :

- ⇒ notre indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes haut-rhinoises qu'elle sert.
- ⇒ notre volonté de pérenniser la Brigade Verte afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

8.7.4. Personnel communal

Création poste Rédacteur

Monsieur le Maire confirme qu'à compter du 1^{er} septembre 2014, Madame Fanny POIREY prendra le poste de Rédacteur. Elle assurera la fonction de Directrice Générale des Services. Ceci nécessite un changement du plan des effectifs ; le poste de « Rédacteur Chef » sera remplacé par le poste de « Rédacteur ».

Remplacement ATSEM

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal d'une demande de Madame Martine COLLIER du 27 juin 2014 portant sur sa mise en disponibilité à compter du 28 août 2014.

Monsieur le Maire propose d'engager Madame Stéphanie MARTY, actuellement agent non titulaire à temps non complet, en qualité d'ATSEM, 1^{ère} classe, non titulaire à temps non complet pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2014.

8.7.5. Fleurissement – Décors de Noël : Membres du jury

Sont désignés membres du jury :

- ⇒ Madame Belinda MARCHAL
- ⇒ Madame Françoise RITTELMAYER
- ⇒ Madame Fanny FOLTZER
- ⇒ Madame Martine BUIRETTE
- ⇒ Madame Guy LOCHER

8.8. Remerciements

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de

- ⇒ Madame Marie-Antoinette POINOT (90 ans)
- ⇒ Madame Alice BASTIDE (85 ans)
- ⇒ Madame Cécile SYDA (80 ans)

- ⇒ Madame Raymonde NIEDERGANG (80 ans)
- ⇒ Madame Nelly NENOT (80 ans)
- ⇒ Madame Hélène WEISSBECK (80 ans)
- ⇒ Monsieur Bernard HAENLIN (80 ans)
- ⇒ Monsieur Claude BENTZINGER (80 ans)
- ⇒ Monsieur Bruno VALORZ (80 ans)

pour le cadeau offert par la municipalité à l'occasion de leur anniversaire respectif.

- ⇒ Monsieur et Madame Bernard LUGIBIHL
- ⇒ Monsieur et Madame Maurice HAENLIN

pour l'attention prodiguée par la commune lors de leurs noces de diamant.

- ⇒ Monsieur et Madame Jean-Paul WAGNER
- ⇒ Monsieur et Madame Jean-Jacques MEISTER
- ⇒ Monsieur et Madame Alain BABEY

pour l'attention prodiguée par la commune lors de leurs noces d'or.

- ⇒ l'Association Terre des Hommes pour l'information passée auprès de la population hochstattoise afin de faciliter la collecte de vêtements, chaussures et linge de maison.
- ⇒ la famille de feu Yvette MATHURIN pour les marques de sympathie témoignées lors du décès.

8.9. Questions diverses et communications

Plusieurs questions ont été soulevées :

- Madame Danièle BACH au sujet de la projection du cinéma plein air.
Cette manifestation ne sera pas reconduite cette année par la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH qui a réduit considérablement l'enveloppe budgétaire affectée aux animations culturelles.
- Monsieur Philippe AYMONIN au sujet d'une organisation de ramassage de pneus agricoles usagers.
Par souci d'économie, la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH a décidé de ne pas renouveler cette opération.

La Fête de l'Eté prévue le 28 juin 2014 a été reportée au 12 juillet 2014.

Madame Elisabeth HASSLER propose d'organiser une rencontre conviviale avec les membres du Conseil Municipal.

Monsieur HECKLEN suggère de programmer cette initiative après la visite des bâtiments prévue courant du mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 20.

Le Maire,
Michel WILLEMANN

